

la lettre d'informations de la Communauté de Communes

DOSSIER Page 18

«**Trouver son mode d'accueil :
un parcours du combattant ?**»



UNE REGION
QUI BOUGE
GRANDEUR
NATURE !

Economie

Taxe Professionnelle page 6
Impact de la réforme fiscale

Tourisme

Camifolia 2010
La saison du jardin
bat actuellement son plein.



Trouver son mode d'accueil : un parcours du combattant ?

Depuis 2000, la politique nationale d'accueil de la petite enfance a connu de nombreuses réformes telles que la mise en œuvre de plusieurs plans crèches, assouplissement des normes, mise en place de la PSU (prestation de service unique), de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant), du crédit d'impôt



pour frais de garde d'enfant...

Pourtant ces progrès demeurent, sur le plan national, insuffisants pour répondre à la demande des familles et au besoin d'activité des femmes. Mais qu'en est-il sur notre territoire ??? Les élus avaient pensé que l'ouverture de la Maison des Générations avec son multi-accueil, ses centres de loisirs, apporterait à la population Chemilloise une nouvelle offre en matière de mode de garde pour les enfants. Chacun sait aujourd'hui que le taux de fréquentation de cette structure est tel qu'il faut s'inscrire sur les listes d'attente et, simultanément, faire les démarches nécessaires vers un autre mode de garde pour ne pas se retrouver sans solution au moment voulu.

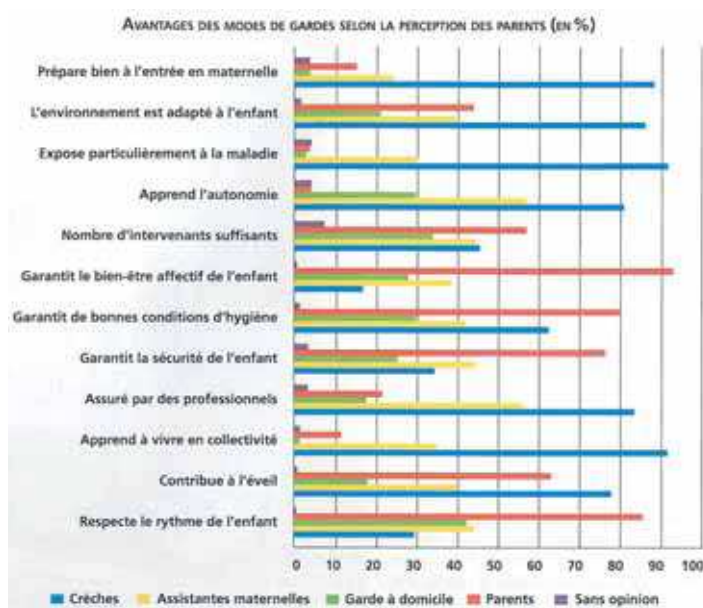
Dans son rapport de mission, en juillet 2008, la Députée Michèle TALAROT écrivait : **«Les premières années de la vie d'un enfant sont cruciales pour le développement cognitif, physique, social et émotionnel. Les liens sociaux, le respect des règles sociales et d'autrui se tissent dans les relations de la petite enfance, ainsi que le sentiment de sécurité des adultes... Les modes de garde proposés aux familles doivent respecter ces principes».**

C'est ainsi que, selon Michèle TALAROT,

- **Un temps de garde parentale est souhaitable dans les tous premiers mois de la vie.** Ce temps de pause dans la vie professionnelle a été facilité par la mise en place des prestations CAF ;
- **Une implication des deux parents est bénéfique au développement des enfants**
- **Les tout-petits ne doivent pas subir un temps de garde trop long en dehors du domicile.**
- **La qualité de l'accueil est primordiale.** Bien plus que le mode, la qualité de l'accueil est essentielle pour le développement de l'enfant.

Après la naissance, le nouveau né est toujours gardé dans un premier temps par sa mère qui bénéficie d'un congé de maternité d'une durée minimale légale de 16 semaines. Le besoin d'un mode de garde se pose donc en moyenne à trois mois révolus pour un premier ou deuxième enfant, et à quatre mois révolus à partir du troisième.

Après avoir surmonté les difficultés liées à la mise en place d'une organisation pour faire garder leur enfant, les familles sont en grande majorité satisfaites du mode de garde qu'elles ont choisi.



Parmi les familles se déclarant pas du tout satisfaites, la principale raison est que le mode de garde adopté n'est pas celui qu'elle voulait et cela pour les raisons qui suivent :

- Manque de place dans la structure d'accueil collectif,
- Incompatibilité des horaires,
- Problème de distance,
- Service inexistant,
- Coût trop élevé...

25 % des mères qui ont arrêté de travailler pour garder leur enfant disent l'avoir fait parce qu'elles n'avaient pas de solutions de garde. Les autres ont choisi de cesser leur activité professionnelle pour garder elles-mêmes leur enfant sachant qu'elles pouvaient bénéficier des revenus de substitution que constituent les prestations dédiées à la petite enfance (cf p 24).

Le regard des élus face à la demande

Les collectivités locales jouent un rôle moteur en tant qu'opérateur, financeur, planificateur dans les politiques sociales dédiées à l'accueil des jeunes enfants, aidés en cela par la C.A.F. dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

Pourtant le développement d'une offre de garde en milieu rural n'est pas aisé car les élus, conscients des enjeux économiques et sociaux que représentent les structures d'accueil, sont fréquemment confrontés :



- à l'importance des dépenses à engager pour la création et pour le fonctionnement de telles structures,
- aux aléas de fréquentation des équipements qui, lorsqu'ils sont sous-utilisés, deviennent une charge financière importante pour la collectivité.

Les élus sont également conscients du fait que le développement économique doit forcément s'accompagner du développement structurel de notre territoire, que ce soit dans les domaines social, culturel, sportif... Ils n'oublient pas non plus qu'ils ont le devoir de soutenir les initiatives privées (maisons d'assistantes maternelles) et de veiller au maintien de la profession d'assistante maternelle qui, depuis des décennies, offre le mode de garde le plus répandu et bien souvent, le plus recherché.

En conclusion :

Sur notre territoire nous avons la chance de pouvoir compter sur la mobilisation et l'implication des acteurs locaux. L'offre de modes d'accueil répond actuellement, en quantité et surtout en qualité, aux attentes de la population du Chemillois. Des efforts sont encore à consentir et des idées à trouver pour que dans les années futures, nous puissions de la même façon permettre à chacun de trouver sa solution et qu'ainsi, grâce à une politique locale adaptée, nous puissions continuer à être un territoire à forte attractivité pour les jeunes familles.

Christiane LANGE,
Responsable de la commission «social».



UN TOUR D'HORIZON...

Sur invitation de la Communauté de Communes, quelques représentants de structures du territoire se sont réunis le 27 avril pour débattre des modes d'accueil de la petite enfance (0-3 ans) et de l'enfance (3-12 ans) sur notre territoire.

27 personnes (parents, assistantes maternelles, responsables de structures d'accueils, associations, représentants de la CAF,

du Conseil Général...) ont répondu aux quatre questions posées par la Commission Social-Emploi-Formation.

Question n° 1 :

A votre avis, quelles sont les forces et les faiblesses du mode de garde que vous représentez ?

Françoise L., Karine B. (assistantes maternelles) :

- **Nos forces** : la disponibilité, une ambiance familiale, la flexibilité des horaires...
- **Nos faiblesses** : pas de travail en équipe, travail à domicile, difficulté à gérer les agréments selon les emplois du temps des parents, les horaires atypiques rendent difficiles notre propre vie familiale.

Nous nous sentons confortées dans notre métier par un meilleur encadrement depuis la mise en place du Relais Assistantes Maternelles : plus de formations, un statut professionnel reconnu.

Christelle O., Françoise C. (Maison d'assistantes maternelles) :

- **Nos forces** : un travail en équipe, la possibilité de développer des activités diversifiées, la reconnaissance de notre professionnalisation.
- **Nos faiblesses** : des amplitudes horaires d'accueil très larges au dépend de notre vie familiale.

Yvette C., Besma P., Sophie L. (Multiaccueil «Les Calinou») :

- **Nos forces** : un mode d'accueil adapté aux besoins des familles, de bonnes conditions de travail (locaux fonctionnels, équipe pluridisciplinaire...), du travail en partenariat avec les autres structures d'accueil, avec les parents (investis dans l'association), c'est un lieu de socialisation pour le jeune enfant.
- **Nos faiblesses** : le manque de places, l'accueil d'enfants très jeunes (moins d'un an) qui auraient besoin d'une ambiance plus familiale, des horaires peu souples...

Christelle B., Nathalie D. (accueil périscolaire) :

- **Nos forces** : un mode de garde complémentaire aux temps scolaires, des horaires tôt le matin (7h00), tard le soir (19h00), des locaux adaptés même dans les petites communes.
- **Nos faiblesses** : la difficulté à gérer les absences, pas assez d'enfants pour constituer des groupes par âge sur les petites communes, du personnel précaire du fait du petit nombre d'heures, l'impression parfois d'être l'intermédiaire entre l'école et le parent.

Nathalie C., Benoît F. (accueil de loisirs) :

- **Nos forces** : un service de proximité, un mode de garde souple : inscription possible à la demie journée, des locaux en général bien adaptés.
- **Nos faiblesses** : une gestion et une organisation par les bénévoles (hors Chemillé), difficulté de mettre en place des activités pour tous les âges.

Aurélien A., Anne-Laure B. (parents) :

Il est difficile de trouver une assistante maternelle (choix imposé), encore plus quand l'enfant est porteur de handicap ou lorsque les horaires des parents sont atypiques.

**François PESNEAU, Directeur Adjoint de la CAF, intervient :**

Sur le Choletais, 85 % des familles font garder leur enfant par une assistante maternelle. Ce n'est pas toujours un choix, dû souvent au peu de places en structures d'accueil. Il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande donc pas de réel choix du mode d'accueil.

Par ailleurs, il faut savoir que seulement 75 % des assistantes maternelles répertoriées exercent réellement leur profession.

Rose Marie BESNARD, animatrice du Relais Assistantes Maternelles :

La durée d'agrément est fixée pour 5 ans pour chaque assistante maternelle, sans qu'il soit tenu compte des modifications de situation personnelle : congés de maternité ou de longue maladie, départ en retraite... Voilà ce qui justifie les 25 % manquants !

Cécile GAUTIER, Responsable de la Circonscription d'Action Sociale (Conseil Général 49) :

Depuis 2007, les nouvelles formations (120 h de formation obligatoire, organisée et prise en charge financièrement par le Conseil Général de Maine et Loire, dont 60 h avant l'accueil d'enfants) pour les assistantes maternelles sont un label de qualité et grâce à ces formations, on note un engagement plus important de la part de ces professionnels de la petite enfance. La profession d'assistant maternel devient de plus en plus un choix réel de métier.

Question n° 2

D'après vous, l'offre de modes d'accueil de la petite enfance sur notre territoire est-elle suffisante, adaptée, très critique ?

Avez-vous constaté des évolutions quant à la demande des parents ces dernières années (quantitativement : plus, moins... qualitativement : nouvelles exigences ?)

François PESNEAU :

Plusieurs critères sont à prendre en considération pour l'appréciation de l'offre de modes d'accueil : le nombre des naissances, le nombre de places d'accueil, la situation des parents, la scolarisation, le taux d'activité féminine sur un territoire donné....

Sur le Chemillois, l'offre semblerait suffisante mais avec un choix restreint. L'obtention d'une place en multi-accueil est presque un privilège.

Selon une enquête, le mode de garde idéal serait le multi-accueil. Pourtant, le mode de garde adopté par défaut, satisfait en général les parents.

D'une façon collégiale, il est rappelé l'élément central du mode d'accueil qui est (ou devrait être) le respect du rythme de l'enfant. **D'après Jean Epstein, «Grandir, c'est prendre le temps»**, or les parents exigent souvent trop d'activités pour leur enfant. Laisser du temps libre à l'enfant est important. De plus, les contraintes des horaires des enfants perturbent ce rythme.

Les parents sont plus en attente d'une bonne communication avec le professionnel : un rapport même très succinct peut être donné en fin de journée (comportement, activités, progrès constatés...).

Enfin la notion de plaisir pour l'enfant doit être une priorité.

Question n° 3

Comment d'après-vous peut-on améliorer notre offre de modes de garde ?

Est-il envisageable, dans les structures d'accueil collectif, de penser à la «mutualisation» et si oui, quels sont les postes (personnel, fonctionnement...) qui pourraient être facilement «mutualisables» ?

D'une façon unanime, il est reconnu que les actions périscolaires et centres de loisirs en gestion associative sont fragilisées par la fonction employeur qui leur incombe : gestion difficile du personnel salarié, relations délicates avec les parents usagers, lourdeurs administratives... Tous ces aspects rendent difficile le renouvellement des bénévoles.

Un personnel commun, peut-être «volant», pourrait être mis à disposition des petites structures pour assurer soit la direction, soit les travaux comptables ou administratifs, soit la gestion des ressources humaines.

On peut également envisager la création d'un centre de loisirs itinérant sur plusieurs communes, ou la mise en place d'un service de transport pour le regroupement d'enfants par catégorie d'âge...

Les collectivités locales et les associations souhaitent maintenir le service de proximité, mais, selon François PESNEAU, la proximité n'est pas toujours gage de qualité et surtout pas de rentabilité.

Toujours d'après **François PESNEAU**, de plus en plus de collectivités locales prennent la gestion des structures en direct car la gestion bénévole est trop complexe. **Christiane LANGE** répond qu'il est pourtant important pour notre territoire de maintenir un tissu associatif bien vivant mais qu'il doit être possible de soulager les associations en les suppléant dans leur fonction d'employeur tout en leur maintenant la fonction d'organisateur et d'acteurs.

Question n° 4

Quels pourraient être les autres modes de garde possible sur notre territoire ? Autres types de crèches, jardin d'éveil...

Sur Chemillé, un accueil de loisirs parental va bientôt ouvrir ses portes. Des réflexions ont déjà été menées et devront être poursuivies quant au projet de crèche d'entreprise. Le Conseil Général souligne l'effort fait sur le territoire chemillois quant à l'ouverture des maisons d'assistantes maternelles.

François PESNEAU demande aux élus si la question des jardins d'éveil a été étudiée sur notre territoire. **Christiane**





LANGE répond que pour l'instant les jardins d'éveil ne sont pas une obligation pour les territoires, que seules 200 000 places sont attendues pour 2012 et que n'y accéderont que les collectivités qui se seront portées candidates. **Frédérique BONDOUX** ajoute que la ville de CHEMILLE y a réfléchi, que des locaux dans la nouvelle école Georges Brassens pourraient être utilisés à cette fin si obligation il y avait.

François PESNEAU souligne le coût important pour les collectivités (autour de 3000 € par enfant en jardin d'éveil). Les conditions d'accueil en jardin d'éveil étant très proches de celles du multi-accueil (personnels pluridisciplinaires, locaux

adaptés, nombre limité d'enfants...) expliquent le coût de fonctionnement de ces jardins.

La table ronde achevée, Christiane LANGE remercie vivement toutes les personnes présentes pour la qualité du débat, pour tout le travail social effectué sur notre territoire grâce aux associations, au personnel des structures, aux assistantes maternelles, indépendantes ou regroupées, au Centre Social, à la Fédération Familles Rurales... Un merci particulier à Monsieur PESNEAU (CAF), Madame GAUTIER (CG)

Liste des modes d'accueil sur le territoire communautaire :

AVANT OU APRES L'ECOLE :

- **15 périscolaires** : 1 par commune + 3 accueils sur Chemillé (Victor Hugo, Maison des Générations, la Source).

LE MERCREDI OU PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- **6 accueils de loisirs** le mercredi (180 places) : Chanzeaux, Chemillé, La Jumellière, Ste Christine, St Lézin et Valanjou.
- **7 centres de loisirs** ouverts pendant les petites vacances scolaires (200 places) : Chanzeaux, Chemillé, La Jumellière, Melay, Ste Christine, St Georges des Gardes et Valanjou.
- **Un accueil péri-centre de loisirs** ouvert par accueil de loisirs (amplitude de 7h à 19h).

DE MANIERE OCCASIONNELLE EN JOURNEE :

- **Le multi accueil «LES CALINOUS»** la halte garderie pour 18 places, à la Maison des Générations - CHEMILLE - 02.41.30.39.22 multiaccueil-lescalinous@wanadoo.fr

DE MANIERE REGULIERE A TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL :

- **Le multi accueil «LES CALINOUS»** avec la crèche pour 12 enfants, à la Maison des Générations - Chemillé - 02.41.30.39.22 - multiaccueil-lescalinous@wanadoo.fr
- **3 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)** : MAISON DES LUTINS à Chanzeaux avec 10 places, RACONTE MOI UNE HISTOIRE à Chemillé avec 9 places et LA MAISON DES COCCINELLES à La Jumellière avec 9 places.
- **320 assistants maternels agréés** (liste à obtenir auprès du relais assistants maternels (RAM) (cf ci-dessous))
- **Garde d'enfant à domicile** (liste à obtenir auprès du RAM (cf ci-dessous), ADMR, Anjou Domicile)
- **11 centres de loisirs été (400 places)** répartis sur tout le territoire sauf à Cossé d'Anjou et Neuvy-en-Mauges

PONCTUELLEMENT, EN DEPANNAGE :

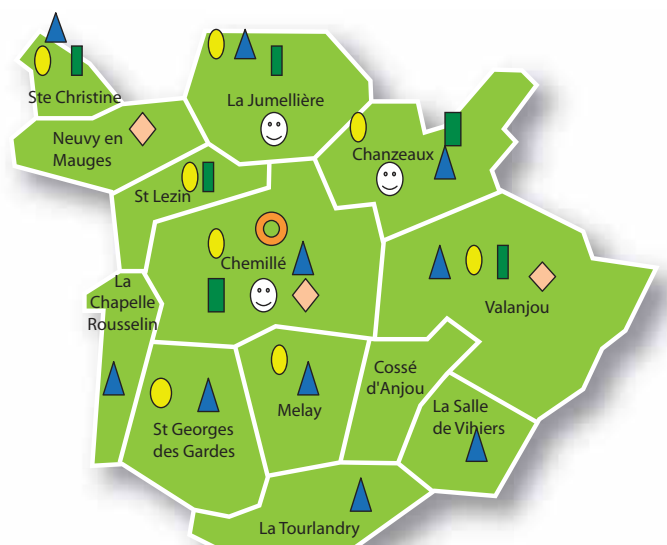
- **SOS Nounous** - Mode de garde d'urgence - Renseignements au Centre Social - 5 rue de la Gabardière 49120 Chemillé

AUTRES :

- **1 secteur Petite enfance et un secteur enfance au Centre social** - 5 rue de la Gabardière 49120 Chemillé - 02.41.30.50.55
- **1 Relais Assistants Maternelles (RAM)** - Centre Social - Chemillé - 02.41.30.50.55 - ram@centresocial-chemille.asso.fr
- **Circonscription d'action sociale et de santé (Conseil Général)** - Antenne de Chemillé - 7 rue Puiberneau 49120 Chemillé - Tél. 02.41.49.85.90 - Fax. 02.41.29.22.64



Répartition des accueils enfance sur le territoire communautaire - Janvier 2010



	Accueil de loisirs pendant les petites vacances
	Ludothèque
	Accueil de loisirs du mercredi
	Accueil de loisirs vacances d'été
	Multi-accueil
	Maison d'assistantes maternelles



LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, C'EST QUOI ?

Un lieu d'informations, d'écoute et de conseils, pour les assistantes maternelles mais également pour les parents :

- Pour vous informer sur le métier d'assistantes maternelles (agrément, statut, contrat, formation...),
- Pour vous aider dans votre recherche de garde (assistante maternelle, garde à domicile, accueil collectif),
- Pour vous accompagner dans vos démarches administratives (pajemploi...),
- Pour échanger sur les pratiques (souhaits et difficultés).

Un lieu d'animations, un lieu de professionnalisation :

- Conférences, soirées débats, expositions, spectacles (les temps forts petite-enfance),
- Espace de jeux et d'activités, d'éveils variés, de socialisation,
- Lieu de rencontre et d'échange,
- Lors des points rencontre, des ateliers-échanges, des cycles de formation, des journées professionnelles.



**Adresse du relais : Centre Social - 5 rue de la Gabardière - 49120 CHEMILLE
Tel : 02.41.30.50.55 - Courriel : ram@centresocial-chemille.asso.fr**

LE MULTI ACCUEIL «LES CALINOUS»

Le Multi-accueil a pour missions d'offrir :

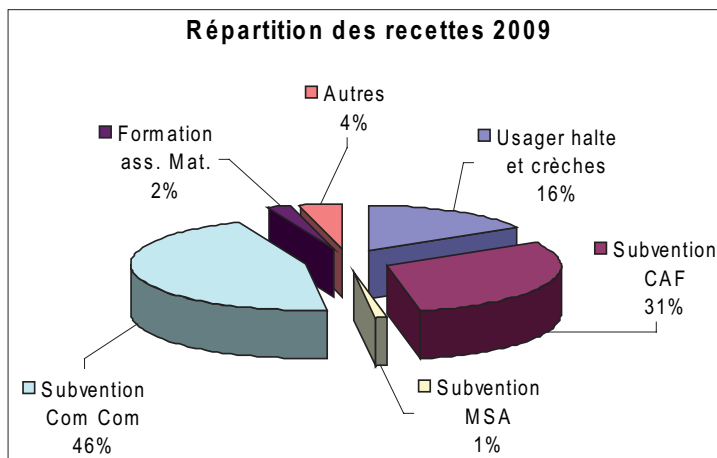
- aux parents des modes de gardes diversifiés et une souplesse d'adaptation à l'évolution de leurs besoins d'accueil,
- aux enfants, un cadre d'éveil sécurisant et stimulant.

C'est un lieu de bien-être (accueil chaleureux, respect du rythme de l'enfant et de son évolution, confort avec continuité de soins, instauration de repères et de rituels...),

C'est un lieu d'éveil (aménagement de l'espace, alternance de temps en autonomie et de temps d'activités plus structurés),

C'est un lieu de relations (entre enfants, entre enfants et professionnels, entre parents, entre parents et professionnels),

C'est un lieu d'intégration (accueil du nouvel enfant, accueil des enfants porteurs de déficience...).



Adresse du Multi-accueil :
4 bis rue de la Chesnaie - 49120 Chemillé
tél.: 02 41 30 39 22
Courriel : multiaccueil-lescalinous@wanadoo.fr



La participation financière de la Communauté de Communes représente **46 %** des frais de fonctionnement du multi-accueil, et plus encore en tenant compte de la mise à disposition gratuite des locaux et la prise en charge du chauffage, de l'électricité, de l'entretien extérieur du bâtiment.

Prix de revient horaire d'une heure de garde au multi-accueil

parents	1,57 €
CAF et MSA	3,14 €
Com Com	5,55 €
autres	0,21 €
soit un total de	10,47 €/heure



AIDES

Liste des prestations de la CAF consultable à cette adresse : <http://www.caf.fr/catalogue/principal.htm>

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant regroupe plusieurs allocations différentes :

- Prime à la naissance ou à l'adoption
- Allocation de base non liée au mode de garde, concerne les enfants de moins de 3 ans
- Complément de libre choix du mode de garde (CMG) versé si un enfant de moins de 6 ans est gardé par une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfants à domicile

• Complément de libre choix d'activité (CLCA) concerne les personnes qui réduisent ou cessent leur activité pour s'occuper d'un enfant.

Les frais de garde donnent lieu à un crédit d'impôt (www.impots.gouv.fr)

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) est un titre de paiement à montant prédéfini. Il est financé en tout ou partie par une entreprise, un comité d'entreprise, une mutuelle, une caisse d'entreprise, une collectivité territoriale,... Il sert à rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service ou une structure

d'accueil (crèche, halte-garderie,...). En cas d'emploi d'un salarié à domicile, le particulier doit déclarer sa rémunération sur Internet (www.cesu.urssaf.fr) ou au moyen du volet social Cesu.



**D'AUTRES ADRESSES PRATIQUES :****2 associations d'assistantes maternelles :**

BOUT'CHOU A DOMICILE - Mme Françoise CHEVAL
02.41.30.08.71 ou 06.87.28.89.61

PIROUETTE CACAHUETTE - Mme Valérie LAMBERT
06.33.62.37.17

Point info famille

Centre Social 5 rue de la Gabardière 49120 Chemillé - Tél. :
02.41.30.50.55 - www.point-infofamille.fr/cschemille.html

**Conseil Général de Maine-et-Loire :**

Direction du Développement Social et de la Solidarité
Service Prévention et Promotion de la Santé Familiale
Protection Maternelle Infantile
Cité administrative - 26 ter rue de Brissac - 49047 ANGERS cedex
01 Tél. : 02 41 81.46.92

Nouveau

www.assistantsmaternels49.fr

(site du Conseil Général de Maine-et-Loire) à destination des parents et les assistants maternels.

ORGANISMES DE PRESTATIONS FAMILIALES**Caisse d'Allocations Familiales :**

www.caf.fr

+ son site dédié à la garde d'enfants : www.mon-enfant.fr

- Pour les administrés du canton de Chemillé : 44 rue du Paradis Boite postale 72175 49321 Cholet CEDEX - Tél. : 0 820 25 49 20 (Permanences le jeudi de 9 h 30' à 12 h à la Mairie de Chemillé)

- Pour les administrés de Chanzeaux, La Salle-de-Vihiers et Valanjou : 32 rue Louis Gain 49927 Angers Cedex 9 - Tél. : 0 820 25 49 20 - prestations@cafangers.cnafmail.fr - (Permanences : Centre social - 2 rue du Comte de Champagny à Vihiers le jeudi de 13 h 30 à 17 h)

**Mutualité Sociale Agricole**

www.msa49.fr

- Adresse postale : 49938 Angers CEDEX 9
- Accueil : Centre d'activité de l'Hoirie, 3 rue Charles Lacretelle, Beaucouzé
Tél. : 02.41.31.75.75 - Fax : 02.41.31.78.99



ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) Fédération Départementale de Maine-et-Loire
www.admr.org
Rue de la Gibaudière BP 20139 - 49183 ST BARTHELEMY D'ANJOU Cedex - Tél. : 02 41 33 48 00 - info.fede49@admr.org

**Familles Rurales**

Fédération Départementale de Maine-et-Loire
www.famillesrurales.org/maine_et_loire
13, place La Fayette 49044 Angers cedex 1
Tél : 02 41 18 20 00 - Fax : 02 41 18 20 01
contact@famillesrurales49.org

Prestation d'accueil du Jeune Enfant

Centre Pajemploi

www.pajemploi.urssaf.fr

Le centre national Pajemploi a pour mission l'immatriculation des employeurs, le calcul et le prélèvement des cotisations dues au titre de l'emploi d'une assistante maternelle agréée et d'une garde d'enfant à domicile. Il adresse aux salariés une attestation d'emploi valant bulletin de salaire, et aux employeurs, un décompte de cotisations précisant la prise en charge par la CAF/MSA au titre du complément de libre choix du mode de garde. Par ailleurs, le site Internet permet d'effectuer les déclarations mensuelles en ligne et de répondre aux différentes interrogations des employeurs.

43013 Le Puy en Velay cedex - Tél. : 0 820 00 7253

**URSSAF**

(Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales)

www.urssaf.fr

Organisme chargé de la collecte des cotisations sociales et patronales

- 44, rue du Paradis - 49321 Cholet - 0 820 395 490
- 32, rue Louis Gain - 49925 Angers Cedex 09



L'implication financière de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé pour l'enfance et la petite enfance

Budget prévisionnel 2010

Coordination générale de l'action enfance et petite enfance.....	81 301,00 €
Relais assistantes maternelles.....	54 547,00 €
Ludothèque.....	20 502,00 €
Multiaccueil «Les Calinou» à Chemillé.....	256 029,00 €
Halte Garderie «Piccolo» de St Lambert du Lattay.....	8 085,00 €
Halte Garderie de Thouarcé.....	1 800,00 €
Aide à l'ouverture des Maisons d'Assistants Maternelles.....	900,00 €
Semaine petite enfance.....	1 800,00 €
Soit un total de :	424 964,00 €
Participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat «Enfance/jeunesse» :	143 618,00 €

Reste à charge de la C.C.R.C. 281 346,00 €

A cette somme, il convient d'ajouter les frais de fonctionnement (chauffage, électricité, entretien...) de la Maison

des Générations mise à disposition des services pour l'enfance et la petite enfance.

Sources et Remerciements :

CAF de Maine-et-Loire, Centre Social, Circonscription d'action sociale, Conseil Général de M&L, les-maternelles.france5.fr, urssaf.fr, pajemploi.urssaf.fr, le Multi-accueil les Calinou, et toutes les personnes qui ont bien voulu assister à la table ronde

